

PAR COURRIEL

Joliette, le 14 avril 2020

AUX MUNICIPALITÉS OFFRANT LE SERVICE  
D'INFIRMIÈRES EN MILIEU RURAL

**Objet : Infirmières en milieu rural en contexte de pandémie**

Mesdames,  
Messieurs,

La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite vous informer des changements en regard de l'offre de service des infirmières en milieu rural (IEMR) dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19.

Ainsi, afin d'assurer la sécurité de la population, nous devons mettre en place toutes les mesures nécessaires. Dans cette optique, la clientèle plus vulnérable, soit :

- les personnes âgées de 70 ans et plus,
- les personnes immunodéprimées (personnes ayant un système immunitaire affaibli),
- les personnes ayant une maladie chronique,

ainsi que toute clientèle ayant reçu un test positif de la COVID-19 ou présentant des symptômes associés doit recevoir les soins de santé à domicile, lesquels sont habituellement assurés au CLSC ou dans les locaux des IEMR.

Afin de réaliser cette offre de service, la Direction du CISSS de Lanaudière doit recourir à l'ensemble de ses ressources humaines. Ainsi, les infirmières en milieu rural seront regroupées pour former l'équipe de services courants à domicile.

Par ailleurs, nous désirons vous informer que les locaux des infirmières en milieu rural actuellement ouverts offriront exclusivement les services de prélèvements. Il est toutefois à noter que la clientèle qui n'est pas visée par les critères mentionnés ci-dessus sera temporairement redirigée vers le CLSC de son territoire.

Tous les clients ayant des rendez-vous seront rejoints et avisés des changements afin qu'ils puissent être orientés au bon endroit, le cas échéant.

... 2

En terminant, nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration en ce contexte de pandémie.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le président-directeur général,



Daniel Castonguay

DC/cb